



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cérémonies publiques et fêtes légales

Question écrite n° 33291

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet des incidents qui ont émaillé les festivités du 13 et 14 juillet à Paris. Plusieurs incidents se sont produits à Paris lors des festivités de la fête nationale. Un agent de la RATP a été blessé, jet de pierres sur un bus, et bagarres. Aussi, il souhaiterait connaître le nombre de personnes qui ont été interpellées et placées en garde à vue suite à ces divers incidents.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge le ministre de l'intérieur sur les incidents survenus les 13 et 14 juillet dernier dans la capitale. La direction de l'ordre public de la circulation de la Préfecture de police de Paris est chargée de la mise en place des dispositifs destinés à permettre le déroulement des festivités dans le bon ordre et pour la sécurité du public à Paris. La sécurisation générale de la capitale et la lutte contre la délinquance sont assurées avec d'autant plus d'attention que ces journées sont marquées par un afflux considérable de population dans la capitale. La mise en oeuvre de ces moyens, fruit d'une concertation entre la Préfecture de police, la mairie de Paris et la RATP, est systématiquement précédée de campagnes de sensibilisation, tant auprès des riverains que des commerçants. Des réunions sont organisées, des contacts pris sur le terrain dans les jours précédant ces festivités et une large information du public par voie de presse. Les services de secours au public comprenant notamment les effectifs de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, les membres des associations de secourisme ainsi que les personnels du SAMU se joignent à ce dispositif. En dépit de toutes ces mesures, des incidents ont émaillé le déroulement de la dernière fête nationale. Elles ont permis des réactions immédiates à l'encontre des auteurs des violences, 14 d'entre eux ayant été interpellés en flagrant délit. Dans le cadre de leur mission de surveillance et de contrôle, les services de police ont procédé au total à 151 interpellations, suivies de 57 mesures de garde à vue et de l'établissement de procédures judiciaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33291

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4507

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6859